



Monsieur le Secrétaire Général,

Par courrier du 31 mars 2015, nous vous avons demandé de bien vouloir recevoir une délégation du Collectif pour une France accessible pour vous préciser notre refus de voir l'Ordonnance du 26 septembre ratifiée en l'état, tant son contenu constitue une régression particulièrement désastreuse en matière d'accessibilité du cadre bâti, des transports et de la voirie.

Malheureusement, notre demande d'entrevue est restée sans réponse de votre part.

Or, compte tenu que cette Ordonnance n'est pas conforme à la Loi d'habilitation du 10 juillet et que les textes réglementaires afférents qui s'appliquent d'ores et déjà sur le terrain, c'est-à-dire avant même que le Parlement n'ait ratifié ce texte, créant ici ou là des situations totalement contraire à la volonté du législateur, nous ne pouvons imaginer que votre Organisation n'intervienne pas plus fortement sur le sujet.

C'est pourquoi, et *a fortiori* au lendemain du vote au Sénat de cette Ordonnance restée quasiment en l'état, ce contrairement aux engagements de Mme Ségolène Neuville, Ministre en charge des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion qui avait indiqué publiquement qu'elle ne ferait pas obstacle aux amendements des sénateurs visant à transformer en profondeur ce texte, nous ne pouvons que réitérer avec la plus grande insistance, notre demande d'entrevue avec vous.

Il nous apparaît d'autant plus urgent de vous rencontrer que la Commission des affaires sociales débattera le 24 juin, et que la séance publique se déroulera le 02 juillet.

Naturellement, sans réponse de votre part dans ce délai, nous serons contraints de nous présenter en délégation au siège de votre Organisation pour demander in situ à vous rencontrer sur le champ.

Pour l'heure, nous vous joignons notre Déclaration du 16 juin 2015 qui vous éclairera sur l'ampleur des problèmes en cause, déclaration qui fera l'objet d'une intense campagne de presse de notre part, tant il est important que le Gouvernement d'une part, les Députés d'autre part, et, bien entendu, les Organisations syndicales dans le cadre de leur mission de défense des intérêts matériels et moraux de la population en général, et des personnes dites handicapées en particulier.

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons vivement positive, nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire général en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Paris, le 16 juin 2015

Le Collectif pour une France accessible.  
[collectifpourunefranceaccessible@gmail.com](mailto:collectifpourunefranceaccessible@gmail.com)

Pièces jointes : - Déclaration du Collectif pour une France accessible  
- Les exigences argumentées du Collectif sur l'Ordonnance relative à l'accessibilité